



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU
du Conseil de la Communauté de
Communes

SÉANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

175-2021 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Le 25 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 16 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (42) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Alain MALIGNON ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE ; Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Ludovic GLAUDE conseiller suppléant de Vincent JONQUIERES.

PROCURATIONS (7) : Judith ARDON a donné procuration à Christian LAGENTE ; Christian AUSSENAC a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE ; Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL.

ABSENTS EXCUSES (6) : Laurent CALS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Gérard PINEL ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 52

175-2021 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Rapporteur : Marie-Lise HOUSSEAU

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T, les décisions du Président prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire,

09-2021 : Administration Générale - Informatique – Signature de l'offre proposée par la Société XEFI pour un montant total de 10 538,84€ HT correspondant à un nouveau serveur, son installation, les licences Microsoft, un onduleur et les migrations.

10-2021 : Administration Générale - Informatique - Signature du devis proposé par XEFI, pour la période du 01/02/2021 au 31/01/2022, pour un montant mensuel de 860.74 € HT correspondant au renouvellement du Contrat annuel Maintenance et Office -Prestataire XEFI.

11-2021 : Administration Générale - Informatique – Signature de l'offre proposée par XEFI pour un montant total de 2 364,86 € HT correspondant à l'acquisition de deux ordinateurs portables pour le service Petite Enfance et le service Informatique.

12-2021 : RH - Installation logiciel– Signature de l'offre proposée par la Société Berger Levrault pour un montant total de 700€ HT correspondant à l'installation Progiciels à distance sur le serveur et de 4 postes pour la sauvegarde et la mise à jour automatique du logiciel.

13-2021 : Multi-accueil de Saint Félix Lauragais - Signature du devis proposé par Réseau 31, pour un montant total de 1 721,60 € HT correspondant aux travaux de raccordement au réseau d'eau potable dont la pose et mise en service du compteur.

14-2021 : Zone Economique de la Condamine – Signature de l'offre proposée par MARIGO ELECTRICITE pour un montant global de 1 370,27 € HT correspondant au remplacement de matériel électrique pour la remise en service de l'éclairage public.

Après avoir pris connaissance des informations présentées,

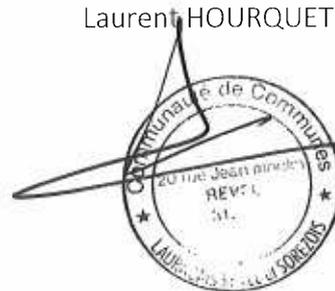
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions du président

Ainsi délibéré, le 25 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

176 – 2021 / SITE DE LA MONTAGNE NOIRE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS ET BATIMENTS (2021) (annexe)

Le 25 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 16 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (42) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Alain MALIGNON ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE ; Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Ludovic GLAUDE conseiller suppléant de Vincent JONQUIERES.

PROCURATIONS (7) : Judith ARDON a donné procuration à Christian LAGENTE ; Christian AUSSÉNAC a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE ; Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL.

ABSENTS EXCUSES (6) : Laurent CALS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Gérard PINEL ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 52

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des transports,
- Vu le code de l'Aviation Civile,
- Vu la convention relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'aérodrome de la Montagne Noire passée le 29 Décembre 2006 en application du code des transports et du code de l'Aviation Civile, entre l'Etat et la Communauté de Communes Lauragais-Revel et Sorézois, propriétaire de l'aérodrome,
- Vu la Convention d'Occupation Temporaire accordée à l'Association Vol à Voile Montagne Noire, par délibération n°96-115 du Conseil Communautaire le 11 décembre 2015, pour la période du 31 janvier 2016 au 8 mars 2020,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°80-2016 en date du 22 septembre 2016 portant sur l'avenant n°1 à la convention du 29/12/2006,
- Vu l'avenant n°1 à la convention du 29/12/2006 en date du 25 novembre 2016 portant sur la modification de l'emprise aéronautique,
- Vu la délibération 115-2019 du 19/09/2019 portant non- reconduction du sous- traité d'exploitation de l'aérodrome de la Montagne Noire et de l'Autorisation d'Occupation Temporaire en mars 2020,
- Vu la délibération 14-2020 du 31 janvier 2020 : AOT Site Montagne Noire du 9/3/2020 au 8/3/2021,

Considérant l'activité de l'association VVMN et l'intérêt pour la Communauté de Communes de maintenir l'activité de cette association sur le site de l'aérodrome de la Montagne Noire, il est proposé d'accorder une Autorisation d'Occupation Temporaire pour la période du 9 mars 2021 au 31 Décembre 2021.

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

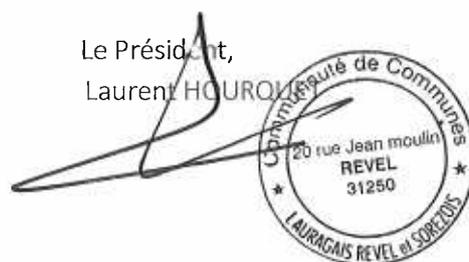
APPROUVE la convention portant l'Autorisation d'Occupation Temporaire pour la période du 9 mars 2021 au 31 décembre 2021 (durée identique à celle du sous-traité de gestion),

AUTORISE le Président à signer tout avenant et document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 25 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOUROU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

177 -2021 / SITE DE LA MONTAGNE NOIRE : SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION DE GESTION DE L'ACTIVITE VOL A VOILE SITE MONTAGNE NOIRE (2021) (annexe)

Le 25 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 16 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (42) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Alain MALIGNON ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE ; Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Ludovic GLAUDE conseiller suppléant de Vincent JONQUIERES.

PROCURATIONS (7) : Judith ARDON a donné procuration à Christian LAGENTE ; Christian AUSSENAC a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE ; Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL.

ABSENTS EXCUSES (6) : Laurent CALS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Gérard PINEL ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 52

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des transports,
- Vu le code de l'Aviation Civile,
- Vu la convention relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'aérodrome de la Montagne Noire passée le 29 Décembre 2006 en application de l'article D.232-3 du code de l'Aviation Civile, entre l'Etat et la Communauté de Communes Lauragais-Revel et Sorèzois, propriétaire de l'aérodrome,
- Vu le sous- traité d'exploitation de gestion de mars 2015 d'une durée de 5 ans,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 80-2016 en date du 22 septembre 2016 portant sur l'avenant n°1 à la convention du 29/12/2006,
- Vu l'avenant n°1 à la convention du 29/12/2006 en date du 25 novembre 2016 portant sur la modification de l'emprise aéronautique,
- Vu la délibération 115-2019 du 19/09/2019 portant non-reconduction du sous- traité d'exploitation de l'aérodrome de la Montagne Noire et de l'Autorisation d'Occupation Temporaire en mars 2020,
- Vu la délibération 15-2020 du 31 janvier 2020 : sous-traité de gestion activité vol à voile site de la montagne noire du 9/3/2020 au 8/3/2021.

Considérant l'activité de l'association VVMN et l'intérêt de cette activité aéronautique pour le territoire de la communauté de communes.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de la convention du 29 Décembre 2006 passée entre l'État et la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois, celle-ci peut confier la gestion de l'aérodrome de la Montagne Noire. La Communauté Communes peut mettre à la disposition d'un exploitant la totalité des pistes en dur, les pistes en herbe et toutes surfaces en herbe à vocation aéronautique telle que définies par la DGAC sur le site de l'aérodrome de la Montagne Noire.

Les modalités sont définies dans le projet de sous-traité d'exploitation de gestion joint en annexe.

Il est proposé que la durée du sous-traité d'exploitation porte sur la période du 9 mars 2021 au 31 décembre 2021. (Durée identique à celle de l'AOT),

Afin de permettre à l'association Vol à Voile de la Montagne Noire, l'entretien des pistes et autres équipements nécessaires à la sécurité aéronautique, il est proposé au conseil communautaire de verser pour la période du 9 mars 2021 au 31 décembre 2021, une participation forfaitaire de 4 000 euros.

Après avoir pris connaissance du projet de sous-traité d'exploitation de gestion

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/03/2021
Reçu en préfecture le 02/03/2021
Affiché le
ID : 031-243100567-20210225-1772021-DE

Berger
Levrault

APPROUVE le sous - traité de gestion entre la Communauté de Communes et l'Association VVMN tel que présenté pour la période du 9 mars 2021 au 31 décembre 2021 (durée identique à celle de l'AOT)

DECIDE de verser une participation de 4000 euros (quatre mille euros) pour la période du 9 mars 2021 au 31 décembre 2021

AUTORISE le Président à signer tout avenant et document afférent à ce dossier.

DIT que les crédits seront prévus au budget annexe 2021 – site montagne noire.

Ainsi délibéré, le 25 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

178-2021 / CHARTE DE PARTENARIAT DU RESEAU DES DEVELOPPEURS ECONOMIQUES (ANNEXE)

Le 25 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 16 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (42) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Alain MALIGNON ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE ; Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Ludovic GLAUDE conseiller suppléant de Vincent JONQUIERES.

PROCURATIONS (7) : Judith ARDON a donné procuration à Christian LAGENTE ; Christian AUSSENAC a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE ; Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL.

ABSENTS EXCUSES (6) : Laurent CALS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Gérard PINEL ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 52

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi N° 2015-994 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)
- Vu les statuts de la Communauté de communes ;

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a construit une démarche de création d'un réseau unique fédérant tous les acteurs de l'accompagnement des entrepreneurs du territoire. La structuration du réseau des développeurs économiques d'Occitanie répond à une double ambition :

- Contribuer au développement économique de la Région et apporter des services d'accompagnement de qualité aux entreprises par une meilleure coopération entre les réseaux ;
- Positionner chaque réseau au regard de ses compétences, en favorisant les synergies entre réseaux.

Les objectifs communs sont :

- Réunir en un réseau intégré des professionnels de l'accompagnement, en assurant un maillage territorial optimisé,
- Proposer un accompagnement des projets de développement des entreprises de l'anté-création à la transmission et des actions au service de l'attractivité des territoires,
- Créer au sein du réseau les synergies et collaborations nécessaires entre les acteurs afin de simplifier et de fluidifier le parcours de l'entrepreneur,
- Créer le lien entre cet accompagnement humain et l'utilisation de la plateforme numérique « Hub Entreprendre Occitanie » et du CRM.

Une charte de partenariat acte les principes de coopération entre les acteurs, permet l'accès à la plateforme numérique « *Hub Entreprendre Occitanie* » des agents et détermine les modalités de partage d'informations dans le respect du Règlement Général de Protection des Données et du secret des affaires

Après avoir pris connaissance de la Charte de partenariat proposée par la Région Occitane

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la charte de partenariat présentée

DECIDE d'intégrer le Réseau des Développeurs Economiques de la Région Occitanie

AUTORISE le Président à signer la Charte de partenariat entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes ainsi que tout complément, avenant et document y afférant

Ainsi délibéré, le 25 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

179- 2021 / CANDIDATURE DE SCOPELEC A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « FABRIQUE DE TERRITOIRES »

Le 25 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 16 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (42) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Alain MALIGNON ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE ; Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Ludovic GLAUDE conseiller suppléant de Vincent JONQUIERES.

PROCURATIONS (7) : Judith ARDON a donné procuration à Christian LAGENTE ; Christian AUSSENAC a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE ; Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL.

ABSENTS EXCUSES (6) : Laurent CALS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Gérard PINEL ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 52

Rapporteur : Laurent HOURQUET

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales a lancé, en juillet 2019, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des tiers-lieux dans les territoires. Doté de 45 millions d'euros, il vise à identifier d'ici 2022, 300 « Fabriques de Territoire », existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville et 150 dans les territoires ruraux. L'État va ainsi soutenir à hauteur de 75 000 à 150 000 euros, sur trois ans, les « Fabriques de Territoire », le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tient compte de l'offre de services et du lieu d'implantation.

Une « Fabrique de Territoire » est un tiers-lieu « tête de réseau » qui joue un rôle de :

- Lieu ressources pour les porteurs de projets environnants ;
- Lieu de formation et d'apprentissage par le « faire ensemble » ;
- Lieu d'inclusion numérique pour les populations éloignées d'Internet et de ses nouvelles opportunités.

SCOPELEC (3 900 salariés sur 98 sites français) dont le siège social est à Revel (40 salariés) a pour activité principale le déploiement et la maintenance de réseaux de télécommunication. Un plan stratégique « SCOPELEC 2024 » visant la diversification des activités a été établi autour de deux axes : Axe business et Axe transverse (innovation sociétale). Dans le cadre de ce deuxième axe, la SCOP a décidé de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Fabrique de Territoires ». Cette candidature repose sur 3 offres de services : COOPFAB (location d'espaces, accompagnement renforcé, mise à disposition d'offre technique), COOPINOV (ateliers d'accompagnement R&D /réalisation), COOPLAB (club, formation grand public et professionnelle).

Dans le cadre de la compétence Développement économique portée par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE de soutenir la candidature de SCOPELEC à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabrique de Territoire » et de l'accompagner dans le déploiement sur le territoire intercommunal du tiers-lieu issu de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabrique de Territoire »

APPROUVE la proposition de participer à la gouvernance sous réserve du choix du mode de gestion qui sera à définir ultérieurement par SCOPELEC et la Communauté de Communes

AUTORISE le Président à signer tout document dans le cadre de cet appel à Manifestation d'Intérêt « Fabrique de Territoire »

Ainsi délibéré, le 25 février 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

180-2021 / CAF 31 : CONVENTION DE CESSION DE DONNEES (ANNEXE)

Le 25 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 16 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (42) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Alain MALIGNON ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE ; Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Ludovic GLAUDE conseiller suppléant de Vincent JONQUIERES.

PROCURATIONS (7) : Judith ARDON a donné procuration à Christian LAGENTE ; Christian AUSSENAC a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE ; Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL.

ABSENTS EXCUSES (6) : Laurent CALS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Gérard PINEL ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 52

Rapporteur : Marie- Hélène VAUTHIER

Vu le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF de la Haute – Garonne

Par courrier en date du 29 janvier 2021, la Caf de la Haute-Garonne a sollicité la Communauté de Communes concernant un projet de convention de cession de données.

Dans le cadre des Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ), la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne conditionne sa participation financière à un diagnostic réalisé par les partenaires signataire du CEJ.

Ce diagnostic a pour but de contribuer à l'observation de l'offre et de la demande d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse jusqu'à 18 ans du territoire.

Pour le mener à bien, la Caf propose de mettre à disposition des partenaires, aux conditions énumérées dans la convention ci-annexée, les données sociales dont elle est détentrice de nature à nourrir ce diagnostic. Afin de contribuer à l'élaboration de ce diagnostic territorial, nécessaire à la signature du Contrat Enfance Jeunesse, la Caf de la Haute-Garonne s'engage à fournir, aux partenaires, les informations statistiques les plus récentes dont elle dispose dans le respect du cadre juridique précisé dans la convention.

Les frais engagés par la Caf de la Haute-Garonne ne donneront pas lieu à facturation.

La fourniture d'informations s'opère dans le cadre de la réglementation concernant le respect des libertés individuelles en regard de la loi n° 51-711 du 7 Juin 1951 et de la loi sur l'informatique et les libertés du 6 Janvier 1978.

Les parties signataires de la convention s'engagent à prendre toutes les précautions qui s'imposent pour respecter ces lois concernant la préservation de la sécurité et de la confidentialité des données.

Après avoir pris connaissance du projet de convention

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention de cession de données

AUTORISE le Président à la signer ainsi que tout avenant et document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 25 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET

